

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2013-2014

Office des affaires francophones

N^o ISSN 1718-6633

This document is available in English

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉS 2013-2014

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Énoncé de la vue d'ensemble	2
Mandat	2
Organigramme	3
Lois	3
Organismes, conseils et commissions	3
Priorités et résultats principaux	4

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2013-2014	8
Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement par crédit	9

ANNEXE I : RAPPORT ANNUEL 2012-2013

Rapport annuel 2012-2013	11
Dépenses ministérielles réelles provisoires 2012-2013	14

PARTIE I : Planification axée sur les résultats 2013-2014

Office des affaires francophones

N^o ISSN 1718-6633

This document is available in English
Office des affaires francophones

Page 1 of 14

PARTIE I : Planification axée sur les résultats publiés 2013-2014

Office des affaires francophones

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Énoncé de la vue d'ensemble

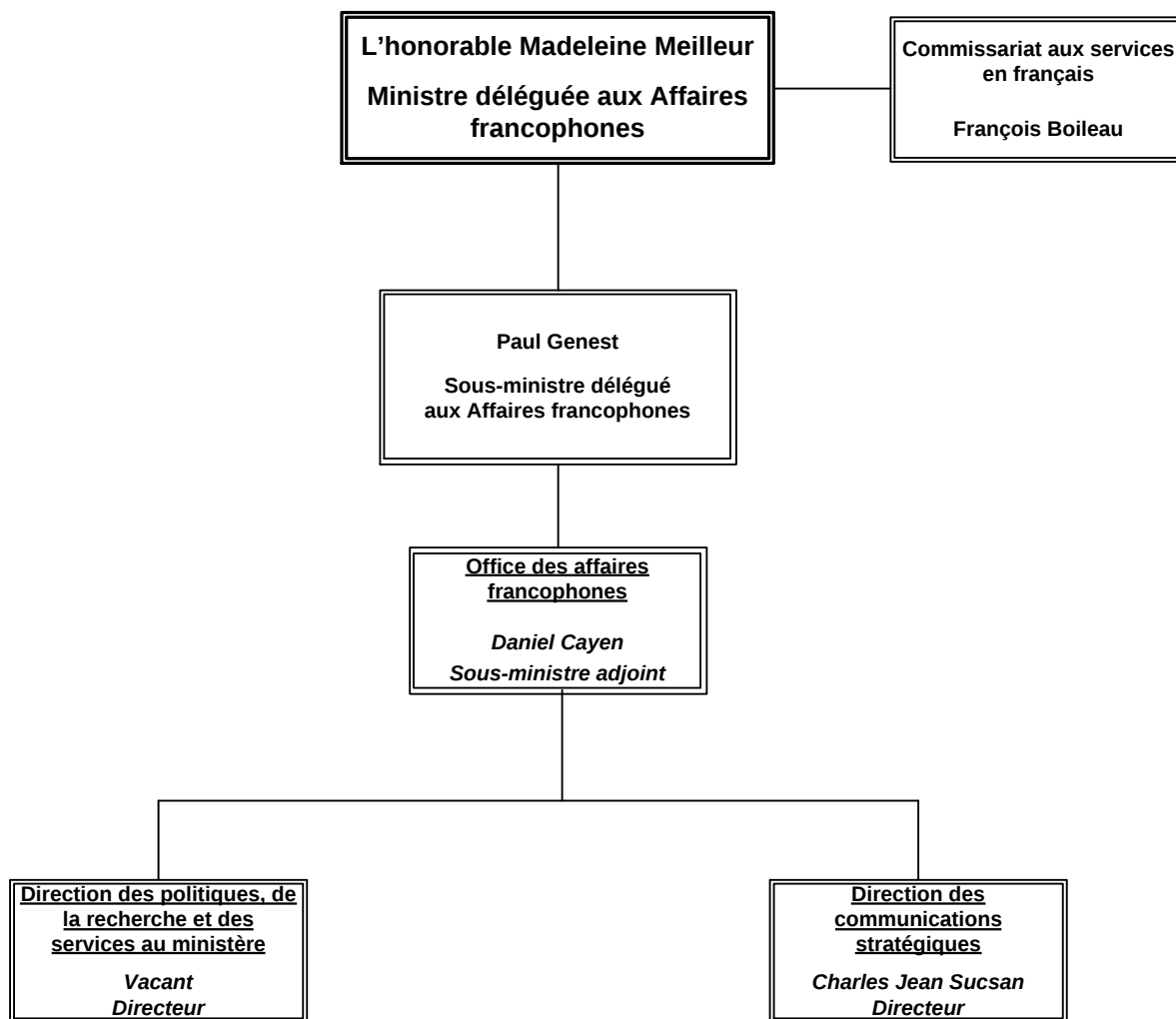
L'Office des affaires francophones a pour mandat de surveiller l'application de la *Loi sur les services en français* (LSF), de travailler de concert avec les ministères et leurs organismes afin de s'assurer qu'on tient compte des besoins et des intérêts de la communauté franco-ontarienne dans les politiques et les programmes publics, et de favoriser la participation de la communauté franco-ontarienne aux initiatives connexes du gouvernement.

Mandat

À titre d'administrateur de la *Loi sur les services en français* et principal conseiller du gouvernement sur les affaires francophones et les services en français, l'Office des Affaires francophones :

- surveille l'application de la *Loi sur les services en français* et travaille en partenariat avec les ministères et les organismes pour s'assurer que les services en français sont offerts au public dans les régions désignées de la province;
- dirige le processus de planification de la mise en œuvre des services en français dans les régions nouvellement désignées, et présente des recommandations quant à la désignation de nouvelles régions et de nouveaux organismes en vertu de la *Loi sur les services en français*;
- fournit des conseils stratégiques et opérationnels spécialisés aux ministères et aux organismes, et élabore des ressources pour les aider à offrir et à dispenser des services accessibles de qualité supérieure;
- promeut les affaires francophones au sein du gouvernement et s'associe à des ministères clés dans le cadre d'initiatives de politiques et de programmes pour encourager la participation et l'apport d'une valeur ajoutée de la communauté francophone à la prospérité de la province;
- forge des liens avec la communauté francophone et valorise les initiatives gouvernementales qui améliorent la vie des citoyennes et des citoyens francophones;
- collabore avec d'autres gouvernements sur les questions relatives à la francophonie et rehausse l'image de la province tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

Organigramme de l'Office des affaires francophones



Lois

Loi sur les services en français

Loi sur le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes

Organismes, conseils et commissions

Comité consultatif provincial sur les affaires francophones

Commissariat aux services en français

Priorités et résultats principaux

Les stratégies suivantes décrivent les activités principales de l'Office des affaires francophones pour 2013-2014 :

Stratégie clé 1 : Moderniser les services en français

Renforcer les capacités en matière de services en français

- Moderniser le cadre d'analyse pour l'examen des demandes de désignation de nouvelles régions, en vertu de la *Loi sur les services en français* et diriger l'analyse de trois demandes (Niagara, Durham et Waterloo).
- Élaborer et mettre en commun de nouvelles ressources pour appuyer la mise en œuvre des services en français par les ministères et les organismes du gouvernement de l'Ontario.
- Continuer de coordonner la mise en œuvre du règlement sur les contrats avec les tierces parties avec le Comité directeur des DGA et le groupe de travail sur les politiques interministériels.
- Créer de nouvelles ressources pour aider les organismes gouvernementaux pendant la mise en œuvre du règlement sur les tierces parties.
- Déployer une stratégie de communication relative aux services en français (SEF) qui porte sur la nouvelle politique concernant les postes désignés bilingues dans la fonction publique de l'Ontario.
- Déployer un plan de communication relativement aux nouvelles directives ainsi qu'un guide pratique sur la notion « d'offre active » de services en français.
- Mettre au point un outil d'évaluation en ligne en matière de services en français afin d'aider les ministères à mieux intégrer les exigences de la *Loi sur les services en français* dans les nouvelles politiques et dans les nouveaux programmes.
- Publier une nouvelle étude sur les habitudes en matière de médias des Franco-Ontariens, en partenariat avec la Télévision francophone et éducative de l'Ontario (TFO).
- Mettre à jour la liste des régions désignées pour tenir compte de l'amalgamation des municipalités.
- Coordonner les projets financés dans le cadre de l'entente Canada-Ontario sur les services en français.

- Négocier le renouvellement de l'entente Canada-Ontario après le 31 mars 2013.
- Analyser les données du recensement de 2011 relatives à la population franco-ontarienne de la province en se fondant sur la définition inclusive du terme « francophone ».
- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la nouvelle ligne directrice sur les communications en français, notamment le lancement de séances de formation en ligne à l'intention de tous les employés et employées qui travaillent dans une direction des communications.
- Organiser la remise des Prix d'excellence pour les services en français de la fonction publique de l'Ontario 2013 (programmes de remise de prix et cérémonie).
- Établir le programme préliminaire d'une commémoration en vue de souligner le 400^e anniversaire de la présence francophone en Ontario.
- Mener un processus d'examen en vue d'évaluer l'efficacité du modèle du regroupement des services en français (SEF) pour la prestation de SEF par les ministères.

Responsabilité à l'égard des résultats

- Continuer de travailler avec les ministères pour assurer une façon cohérente et coordonnée d'aborder la planification et la prestation de services en français de qualité ainsi que l'évaluation des résultats à l'aide du processus de planification axée sur les résultats et de la coordination des activités du Comité interministériel de mesure du rendement des services en français.
- Soutenir le travail du Comité consultatif provincial sur les affaires Francophones.
- Coordonner la réponse du gouvernement de l'Ontario face aux rapports et recommandations du commissaire aux services en français, et garantir un suivi approprié.

Communauté de pratique pour l'excellence en matière de services en français

- Promouvoir la création d'une communauté de pratique pour l'excellence en matière de services en français grâce aux Prix d'excellence pour les services en français de la fonction publique de l'Ontario et à des possibilités de formation continue offertes aux professionnels bilingues.

Stratégie clé 2 : Accroître la visibilité de l'Ontario dans les affaires francophones

Échelles provinciale et interprovinciale

- Continuer de renforcer le rôle prépondérant de l'Ontario dans les affaires francophones à l'échelle fédérale-provinciale-territoriale, notamment grâce à sa participation active aux activités menant à la *Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne*.

Échelles nationale et internationale

- Assurer la liaison avec d'autres gouvernements sur des sujets relatifs à la *francophonie* et rehausser l'image de la province tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

Stratégie clé 3 : Favoriser l'essor de la communauté francophone

Appuyer les principales initiatives du gouvernement

Travailler avec les ministères à l'établissement de services en français à l'intention de la communauté franco-ontarienne en mettant l'accent sur des secteurs comme les soins de santé, les services sociaux et communautaires, l'immigration, le développement économique, l'éducation ainsi que le développement du marché du travail et la formation :

- **Santé** – Assurer le suivi des progrès et de la participation des entités de planification des services de santé en français.
- **Éducation post-secondaire** – Surveiller la mise en œuvre des recommandations du comité d'experts sur l'éducation post-secondaire en français au sujet de la capacité d'enseignement post-secondaire en français au centre et au sud-ouest de l'Ontario.
- **Services sociaux et communautaires** – Soutenir la mise en œuvre de services destinés aux femmes francophones dans le cadre du plan d'action contre la violence familiale et du plan d'action contre les agressions sexuelles du gouvernement.
- **Éducation** –

Les priorités sont :

- o Soutien de la planification des services en français dans la mise en œuvre du programme Maternelle et jardin d'enfants à temps plein;

- o La stratégie provinciale d'apprentissage et d'enseignement du 21^e siècle sera adaptée au contexte éducationnel en répondant à un grand nombre des besoins des élèves dans les salles de classe régulières allant de la maternelle et jardin d'enfants à la 12^e année. Cela comprend l'utilisation des nouvelles technologies et la fusion de styles d'apprentissage à l'aide de ressources digitales;
 - o Mise en œuvre du plan d'action pour la formation postsecondaire dans les régions du Centre et du Sud-Ouest.
- **Immigration** – Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de l'immigration de l'Ontario, notamment la composante ciblée sur les nouveaux arrivants francophones.
- **Développement du Nord** – Appuyer l'élaboration d'un plan de croissance du Nord de l'Ontario qui accorde leur place aux francophones, dans le respect de l'esprit et de la lettre de la *Loi sur les services en français*; surveiller le processus de dessaisissement de la Commission de transport Ontario Northland (ONTC) pour s'assurer que les SEF soient maintenus.
- **Tourisme** – Veiller à ce que les organisations touristiques régionales accordent leur place aux francophones conformément aux exigences en matière de SEF contenues dans les ententes de paiement de transfert et s'assurer de la participation globale du gouvernement au programme de commémoration du 400^e anniversaire.
- **Développement économique** – Promouvoir la valeur de l'élément francophone dans le secteur économique de l'Ontario.
- **Commissaire aux services en français** – Coordonner la réponse du gouvernement aux recommandations du commissaire.
- **Développement du marché du travail et formation** – Faire le suivi de la mise en œuvre de l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail en ce qui a trait aux services et aux programmes en français.
- **Formation, collèges et universités** – Analyser les demandes de désignation des institutions post-secondaires aux termes de la *Loi sur les services en français*;
- **Justice** – Soutenir la mise en œuvre des recommandations continues dans le rapport de 2012 intitulé « Accès à la justice en français ».

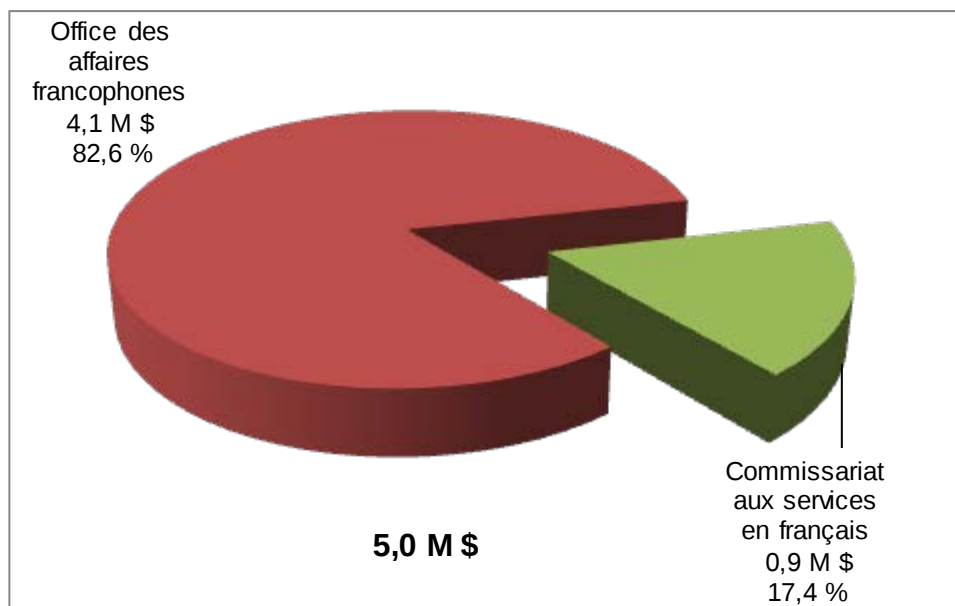
Initiatives de renforcement des capacités – Développement et relations communautaires

- Continuer de travailler avec les organismes communautaires francophones dans le cadre de la stratégie jeunesse en vue d'encourager la participation des jeunes francophones de l'Ontario et de renforcer l'identité franco-ontarienne.
- Jeux Pan / Parapanaméricains** – Assurer la visibilité de la culture franco-ontarienne, ainsi que de l'intégration des SEF durant les jeux.

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Le graphique suivant illustre les investissements qu'à faits l'Office des affaires francophones en 2013-2014 afin de moderniser les services en français, d'accroître la visibilité de l'Ontario dans les affaires francophones et de favoriser l'essor de la communauté francophone.

Budget du ministère 2013-2014 (fonctionnement)



COORDINATION DES AFFAIRES FRANCOPHONES

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2013-2014 (en millions de dollars)

Fonctionnement	4,9892
Immobilisations	-
Total	4,9892

COORDINATION DES AFFAIRES FRANCOPHONES

Tableau 2 : Sommaire - Fonctionnement par crédit

L'Office des affaires francophones (OAF) conseille le gouvernement de l'Ontario sur les questions liées aux affaires francophones et à la prestation des services en français. Il encourage également la communauté franco-ontarienne à participer pleinement à la société ontarienne tout en l'aidant à préserver sa langue et sa culture. L'OAF assure le transfert des fonds fédéraux aux autres ministères et organismes pour les projets financés en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur les services en français.

Le Commissariat aux services en français, un organisme gouvernemental, enquête sur l'observation de la *Loi sur les services en français*, rédige des rapports sur les résultats d'enquête et surveille le progrès des organismes gouvernementaux en matière de prestation de services en français.

Crédits et programmes	Prévisions 2013-2014	Variations par rapport aux prévisions		Prévisions 2012-2013	Chiffres réels provisoires	Chiffres réels
	\$	2012-2013	Variations %	\$	2012-2013*	2011-2012
		\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Office des affaires francophones**	4 120 100	(124 000)	(2,9) %	4 244 100	4 294 100	4 222 783
Commissariat aux services en français	869 100	-	0,0 %	869 100	869 100	877 057
Total, y compris mandats spéciaux	4 989 200	(124 000)	(2,4) %	5 113 200	5 163 200	5 099 840
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter	4 989 200	(124 000)	(2,4) %	5 113 200	5 163 200	5 099 840
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère - Fonctionnement	4 989 200	(124 000)	(2,4) %	5 113 200	5 163 200	5 099 840

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario 2013.

** Les prévisions comprennent 1,4 M \$ de financement fédéral.

ANNEXE I : RAPPORT ANNUEL 2012-2013

RAPPORT ANNUEL 2012-2013

Voici les principales réalisations de l'Office des affaires francophones relativement à ses priorités clés :

Stratégie clé 1 : Moderniser les services en français

- Début de la mise en œuvre du nouveau règlement sur les tierces parties pour veiller à ce que les ministères et autres organismes gouvernementaux (comme définis dans la LSF) respectent la LSF lorsqu'ils ont recours à des tierces parties pour fournir des services en français.
- Collaboration avec les ministères hiérarchiques pour assurer une réponse coordonnée au cinquième rapport annuel du commissaire aux services en français et la transmission des renseignements demandés par le commissaire en vue de la rédaction du sixième rapport annuel.
- Coordination de la réponse du gouvernement aux rapports d'enquête spéciale qui ont été publiés par le commissaire aux SEF :
 - *Étude sur les radios communautaires francophones de l'Ontario : Éléments clés de la vitalité des communautés, avril 2011;*
- Élaboration d'une nouvelle politique de désignation des postes au sein de la fonction publique de l'Ontario, en collaboration avec les RH Ontario.
- Coordination de la mise en œuvre de l'Entente biennale Canada-Ontario sur les services en français de 2011-2012 à 2012-2013.
- Mise en œuvre continue de la nouvelle définition plus inclusive du terme « francophone ».
- Réception et analyse de trois demandes de désignation en vertu de la *Loi sur les services en français* venant des régions de Niagara, de Durham et de Waterloo. Il a fallu, pour traiter ces demandes, procéder à une analyse des statistiques démographiques et à une vaste analyse d'impact, en collaboration avec tous les ministères visés.
- Définition de la notion de « soutien communautaire », qui a été ajoutée au cadre analytique des demandes nouvelles et existantes de désignation de régions.
- Gestion de l'Entente Canada-Ontario sur les services en français pour le compte des ministères, ce qui englobe le processus de soumission/sélection des projets, la coordination des activités ministérielles et des transferts de financement, et le maintien de liaisons avec le gouvernement fédéral pour

assurer le respect des exigences en matière d'information à fournir. Trente-huit projets sont financés dans le cadre de l'entente.

- L'Office des affaires francophones, en collaboration avec le Service des communications du Bureau du Conseil des ministres, a poursuivi la mise en œuvre de nouvelles lignes directrices en matière de communications en français. Ces lignes directrices ont été renforcées en mai 2010 par une directive gouvernementale adoptée par le Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement. Celles-ci contribuent à l'uniformisation des pratiques relatives aux communications externes en français dans l'ensemble de la fonction publique et à l'adoption d'une attitude cohérente chez les employés actuels et futurs de la fonction publique.
- L'OAF a créé une vidéo en ligne sur les « Communications en français » avec l'aide technique du Bureau du Conseil des ministres. Nous prévoyons que le lancement de cette vidéo aura lieu au printemps 2013.

Stratégie clé 2 : Accroître la visibilité de l'Ontario dans les affaires francophones

- Coordination continue de la participation de l'Ontario au volet relatif aux affaires francophones de l'entente entre l'Ontario et le Québec.
- Appui de la participation de l'Ontario à la *Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne*.
- Coordination d'une délégation interministérielle à la 18^e Conférence de Montréal, une tribune internationale qui s'intéresse à la globalisation économique.
- Établissement de lien avec le gouvernement fédéral pour garantir la participation de l'Ontario au XIV^e Sommet de la francophonie internationale à Kinshasa en République démocratique du Congo.
- Appui à l'organisation du Forum pancanadien sur le développement économique en francophonie canadienne à l'automne 2012 à Gatineau, Québec.

Stratégie clé 3 : Favoriser l'essor de la communauté francophone

Collaboration étroite avec les ministères pour faciliter la mise en œuvre d'initiatives clés dans les domaines de l'éducation, du développement du marché du travail et de la formation, de la santé, de l'immigration et de la prévention de la violence contre les femmes :

Éducation – Collaboration avec le ministère de l'Éducation afin de veiller à ce que la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants tienne compte des besoins particuliers et de la réalité de la communauté franco-ontarienne.

Développement du marché du travail et formation – Appui au ministère de la Formation et des Collèges et Universités dans la mise en œuvre de l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail en ce qui a trait à la planification et à la prestation de services d'emploi en français.

Santé – Soutien apporté au ministère de la Santé et des Soins de longue durée dans la création de six entités de planification des services de santé en français, conformément au règlement sur l'engagement de la communauté francophone.

Immigration – Offre de conseils sur la planification de programmes de formation linguistique et de services d'établissement, sur l'élaboration de la nouvelle stratégie d'immigration provinciale et de mesures de soutien pour les nouveaux arrivants francophones qui ont été formés à l'étranger.

Prévention de la violence faite aux femmes – Offre des conseils à la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario au sujet de la composante sur les services en français du nouveau Plan d'action contre la violence sexuelle du gouvernement afin de s'assurer que les besoins des femmes et des enfants francophones soient pris en considération et donne lieu à un niveau d'engagement similaire à celui du Plan d'action contre la violence conjugale.

L'OAF a transféré la responsabilité administrative du programme de prévention de la violence faite aux femmes à la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, et le financement sera transféré dans le budget 2013-2014.

Il est à noter que l'Office des affaires francophones (OAF) a été sélectionné pour se présenter devant le Comité permanent des budgets des dépenses pour revoir les détails financiers de ses besoins en matière de dépenses pour l'exercice financier 2012-13. La présentation de l'OAF devant le Comité en juillet 2012 a duré 7,5 heures, une première dans l'histoire de l'Office.

Dépenses ministérielles réelles provisoires

	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2012-2013 (en millions de dollars)
Fonctionnement	5,1632 \$
Immobilisations	—
Effectif (au 31 mars 2013)	26,1